



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.232**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-28084- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET** : AVENANT N°1 AUX MARCHES A9-043 ET A9-044 RELATIFS AUX TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USEES

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

**Excusés sans pouvoir :**

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

VD/8956

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Helliott BRAMI

**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : AVENANT N°1 AUX MARCHES A9-043 ET A9-044 RELATIFS AUX TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USEES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le marché de travaux de grosses réparations, rénovations et renforcement eau potable et assainissement arrive à échéance le 30 juin 2013. Il convient de le renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 24 janvier 2013. 5 sociétés ont déposé un pli sur 11 dossiers retirés.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement a soumis aux membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le jeudi 02 mai 2013, les anomalies constatées au cours de l'analyse, qui ont rendu les offres irrégulières, les candidats ayant omis certains postes du Bordereau des Prix Unitaires ou les ayant modifiés.

Les membres de la commission ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de relancer la consultation en appel d'offres ouvert.

Cependant, compte tenu des délais de procédure nécessaires à l'attribution d'un nouveau marché et de la proximité de l'échéance des précédents marchés, il convient de conclure deux avenants de prolongation de la durée des marchés à bons de commande existants suivants :

- Marché A9-043 relatif aux travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable et eaux usées, d'un montant maximum de 12 000 000€ HT conclu pour une période de 4 ans (un an reconductible 3 fois).
- Marché A9-044 relatif aux travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable et eaux usées, d'un montant maximum 12 000 000€ HT conclu pour une période de 4 ans (un an reconductible 3 fois).

Ces avenants de prolongation chacun d'une durée de 6 mois, permettront donc aux entreprises de poursuivre leurs prestations durant la période d'instruction sans que les économies générales des marchés sus cités ne soient bouleversées, en effet, ils auront respectivement l'incidence financière suivante calculée au prorata temporis :

- Concernant le marché A9-043: d'un montant minimum de 400 000€ HT et d'un montant maximum de 1 500 000 €uros HT, soit 12,5% du montant maximum sur la durée totale du marché.
- Concernant le marché A9-044: d'un montant minimum de 400 000€ HT et d'un montant maximum de 1 500 000 €uros HT, soit 12,5%% du montant maximum sur la durée totale du marché.

Ces avenants sont indispensables pour assurer la continuité de la prestation, aucune rupture du service public ne pouvant être envisagée dans la mesure où la Ville n'a pas les moyens d'assurer la prestation elle-même.

La Ville disposera ainsi du temps nécessaire à l'instruction d'une autre procédure sans rupture contractuelle dans l'exécution de la prestation.

La Commission d'appel d'offre réunie en sa séance du 16 mai 2013 ayant émis un avis favorable sur les projets d'avenants, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir:

- **APPROUVER** l'avenant N°1 de prolongation de 6 mois du marché A9-043 relatif aux travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable et eaux usées avec le groupement GUIGUES-SOMMEER PAVESI, titulaire du marché.
  - Autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics à signer l'avenant N°1 au marché A9-043 relatif aux travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable et eaux usées
  - Dire que la dépense en résultant sera imputée au budget annexe de la ville sur les crédits affectés au compte visé par la présente prestation.
- **APPROUVER** l'avenant N°1 de prolongation de 6 mois du marché A9-044 relatif aux travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable et eaux usées avec la société ENIT, titulaire du marché.
  - Autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics à signer l'avenant N°1 au marché A9-044 relatif aux travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable et eaux usées

- Dire que la dépense en résultant sera imputée au budget annexe de la ville sur les crédits affectés au compte visé par la présente prestation.

**2013.232 - AVENANT N°1 AUX MARCHES A9-043 ET A9-044 RELATIFS AUX TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USEES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



# Aix en Provence

**VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**Direction Générale des Services techniques  
DIRECTION EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT  
3, rue Loubet  
13100 Aix en Provence**

**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
Place de l'hôtel de Ville  
13100 Aix en Provence**

**MARCHE DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION,  
RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

**MARCHE N° A9-043  
TITULAIRES : SOCIETE GUIGUES  
Mandataire du Groupement GUIGUES-SOMEER-PAVESI**

**AVENANT N°01  
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

## **I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché n° A9-043 notifié le 01 juillet 2009 à la société GUIGUES, mandataire du groupement GUIGUES-SOMEER-PAVESI – 86, chemin de la Commanderie – 13344 Marseille cedex 15

Objet et forme du marché : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

#### **Durée du marché :**

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, renouvelable 3 fois. Le marché doit donc prendre fin le 30 juin 2013.

#### **Nature du marché :**

Les prestations font l'objet d'émission de bon de commande au fur et à mesure des besoins.

### **1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux marchés publics, Monsieur M. CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n°2007.1336 du 17 décembre 2007.
- D'autre part, la société GUIGUES, mandataire du Groupement GUIGUES-SOMEER-PAVESI - société inscrite au registre du commerce et des sociétés près le greffe du Tribunal de commerce de Marseille (13), sous le numéro 1972 B 00291, SIREN 072 802 911 et domiciliée – 86, chemin de la Commanderie – 13015 Marseille, représentée par M. Philippe DEMITRA, Président mandataire du groupement.

## **II – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL**

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée du marché initial qui arrive à échéance le 30 juin 2013.

La procédure de consultation qui avait été lancée pour le renouveler a été déclarée infructueuse par la CAO du 02 mai 2013.

Compte tenu du fait qu'il ne saurait y avoir d'interruption dans l'exécution des prestations qui participent à la qualité de l'eau pour les aixois en raison des délais de publicité nécessaires à l'attribution d'un nouveau marché, il convient de conclure un avenant de prolongation de la durée du marché initial. Cet avenant, d'une durée de 6 mois, permettra au titulaire de poursuivre ses prestations durant la période nécessaire à la conclusion de la nouvelle procédure d'appel d'offres.

### **ARTICLE 2 : PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHÉ**

Le présent avenant prolonge de 6 mois la durée du marché du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

L'article 1.1bis du C.C.A.P. et l'article 3 de l'Acte d'Engagement sont modifiés comme suit :

**« Le présent marché est conclu pour une durée d'exécution ferme de 4 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le marché prendra fin le 31 décembre 2013 »**

### **ARTICLE 3 : PRIX**

Les prestations seront rémunérées sur la base des montants stipulés dans le Bordereau de Prix Unitaires. Les montants minimum et maximum supplémentaires correspondant à la période de prolongation, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2013 sont définis comme suit:

Minimum: 400 000€ HT – Maximum: 1 500 000€ HT

### **ARTICLE 4 : PAIEMENT**

Les dépenses ayant trait au présent avenant seront imputées sur les crédits affectés au compte visé par la présente prestation.

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché A9-043 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert auprès de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx sous les références :

Code banque xxxxx – Code guichet xxxxx – Compte xxxxxxxxxxxx – RIB xx – IBAN xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **III – SIGNATURE DES PARTIES**

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Mr Maurice CHAZEAU**

**Maire-Adjoint**

**Délégué à l'inspection générale des services,  
aux Marchés Publics,  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs**

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,  
Le



# Aix en Provence

**VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**Direction Générale des Services techniques  
DIRECTION EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT  
3, rue Loubet  
13100 Aix en Provence**

**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
Place de l'hôtel de Ville  
13100 Aix en Provence**

**MARCHE DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION,  
RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

**MARCHE N° A9-044**

**TITULAIRE : Société ENIT**

**AVENANT N°01  
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

## **I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché n° A9-044 notifié le 01 juillet 2009 à la société ENIT (Entreprise Industrielle de Travaux) – Route de Canet – Quartier Val Briand – 13590 Meyreuil

Objet et forme du marché : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

#### Durée du marché :

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, renouvelable 3 fois. Le marché doit donc prendre fin le 30 juin 2013.

#### Nature du marché :

Les prestations font l'objet d'émission de bon de commande au fur et à mesure des besoins.

### **1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux marchés publics, Monsieur M. CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n°2007.1336 du 17 décembre 2007.
- D'autre part, la société ENIT - société inscrite au registre du commerce et des sociétés près le greffe du Tribunal de commerce d'Aix en Provence (13), sous le numéro 69 B 14, SIREN 691 620 140 et domiciliée Route de Canet – Quartier Val Briand – 13590 Meyreuil, représentée par M. Christophe PAOLI, Directeur de Travaux.

## **II – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL**

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée du marché initial qui arrive à échéance le 30 juin 2013.

La procédure de consultation qui avait été lancée pour le renouveler a été déclarée infructueuse par la CAO du 02 mai 2013.

Compte tenu du fait qu'il ne saurait y avoir d'interruption dans l'exécution des prestations qui participent à la qualité de l'eau pour les aixois en raison des délais de publicité nécessaires à l'attribution d'un nouveau marché, il convient de conclure un avenant de prolongation de la durée du marché initial. Cet avenant, d'une durée de 6 mois, permettra au titulaire de poursuivre ses prestations durant la période nécessaire à la conclusion de la nouvelle procédure d'appel d'offres.

### **ARTICLE 2 : PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHÉ**

Le présent avenant prolonge de 6 mois la durée du marché du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

L'article 1.1bis du C.C.A.P. et l'article 3 de l'Acte d'Engagement sont modifiés comme suit :

**« Le présent marché est conclu pour une durée d'exécution ferme de 4 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le marché prendra fin le 31 décembre 2013 »**

### **ARTICLE 3 : PRIX**

Les prestations seront rémunérées sur la base des montants stipulés dans le Bordereau de Prix Unitaires. Les montants minimum et maximum supplémentaires correspondant à la période de prolongation, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2013 sont définis comme suit:

Minimum: 400 000€ HT – Maximum: 1 500 000€ HT

### **ARTICLE 4 : PAIEMENT**

Les dépenses ayant trait au présent avenant seront imputées sur les crédits affectés au compte visé par la présente prestation

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché A9-043 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert auprès de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx sous les références :

Code banque xxxxx – Code guichet xxxxx – Compte xxxxxxxxxxxx – RIB xx – IBAN xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **III – SIGNATURE DES PARTIES**

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Mr Maurice CHAZEAU  
Maire-Adjoint  
Délégué à l'inspection générale des services,  
aux Marchés Publics,  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs**

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,  
Le



# Aix en Provence

**VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**Direction Générale des Services techniques  
DIRECTION EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT  
3, rue Loubet  
13100 Aix en Provence**

**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
Place de l'hôtel de Ville  
13100 Aix en Provence**

**MARCHE DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION,  
RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

**MARCHE N° A9-043  
TITULAIRES : SOCIETE GUIGUES  
Mandataire du Groupement GUIGUES-SOMEER-PAVESI**

**AVENANT N°01  
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

## **I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché n° A9-043 notifié le 01 juillet 2009 à la société GUIGUES, mandataire du groupement GUIGUES-SOMEER-PAVESI – 86, chemin de la Commanderie – 13344 Marseille cedex 15

Objet et forme du marché : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

#### **Durée du marché :**

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, renouvelable 3 fois. Le marché doit donc prendre fin le 30 juin 2013.

#### **Nature du marché :**

Les prestations font l'objet d'émission de bon de commande au fur et à mesure des besoins.

### **1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux marchés publics, Monsieur M. CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n°2007.1336 du 17 décembre 2007.
- D'autre part, la société GUIGUES, mandataire du Groupement GUIGUES-SOMEER-PAVESI - société inscrite au registre du commerce et des sociétés près le greffe du Tribunal de commerce de Marseille (13), sous le numéro 1972 B 00291, SIREN 072 802 911 et domiciliée – 86, chemin de la Commanderie – 13015 Marseille, représentée par M. Philippe DEMITRA, Président mandataire du groupement.

## **II – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL**

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée du marché initial qui arrive à échéance le 30 juin 2013.

La procédure de consultation qui avait été lancée pour le renouveler a été déclarée infructueuse par la CAO du 02 mai 2013.

Compte tenu du fait qu'il ne saurait y avoir d'interruption dans l'exécution des prestations qui participent à la qualité de l'eau pour les aixois en raison des délais de publicité nécessaires à l'attribution d'un nouveau marché, il convient de conclure un avenant de prolongation de la durée du marché initial. Cet avenant, d'une durée de 6 mois, permettra au titulaire de poursuivre ses prestations durant la période nécessaire à la conclusion de la nouvelle procédure d'appel d'offres.

### **ARTICLE 2 : PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHÉ**

Le présent avenant prolonge de 6 mois la durée du marché du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

L'article 1.1bis du C.C.A.P. et l'article 3 de l'Acte d'Engagement sont modifiés comme suit :

**« Le présent marché est conclu pour une durée d'exécution ferme de 4 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le marché prendra fin le 31 décembre 2013 »**

### **ARTICLE 3 : PRIX**

Les prestations seront rémunérées sur la base des montants stipulés dans le Bordereau de Prix Unitaires. Les montants minimum et maximum supplémentaires correspondant à la période de prolongation, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2013 sont définis comme suit:

Minimum: 400 000€ HT – Maximum: 1 500 000€ HT

### **ARTICLE 4 : PAIEMENT**

Les dépenses ayant trait au présent avenant seront imputées sur les crédits affectés au compte visé par la présente prestation.

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché A9-043 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert auprès de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx sous les références :

Code banque xxxxx – Code guichet xxxxx – Compte xxxxxxxxxxxx – RIB xx – IBAN xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **III – SIGNATURE DES PARTIES**

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Mr Maurice CHAZEAU**

**Maire-Adjoint**

**Délégué à l'inspection générale des services,  
aux Marchés Publics,  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs**

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,  
Le



# Aix en Provence

**VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**Direction Générale des Services techniques  
DIRECTION EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT  
3, rue Loubet  
13100 Aix en Provence**

**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
Place de l'hôtel de Ville  
13100 Aix en Provence**

**MARCHE DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION,  
RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

**MARCHE N° A9-044**

**TITULAIRE : Société ENIT**

**AVENANT N°01  
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

## **I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché n° A9-044 notifié le 01 juillet 2009 à la société ENIT (Entreprise Industrielle de Travaux) – Route de Canet – Quartier Val Briand – 13590 Meyreuil

Objet et forme du marché : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

#### Durée du marché :

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, renouvelable 3 fois. Le marché doit donc prendre fin le 30 juin 2013.

#### Nature du marché :

Les prestations font l'objet d'émission de bon de commande au fur et à mesure des besoins.

### **1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux marchés publics, Monsieur M. CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n°2007.1336 du 17 décembre 2007.
- D'autre part, la société ENIT - société inscrite au registre du commerce et des sociétés près le greffe du Tribunal de commerce d'Aix en Provence (13), sous le numéro 69 B 14, SIREN 691 620 140 et domiciliée Route de Canet – Quartier Val Briand – 13590 Meyreuil, représentée par M. Christophe PAOLI, Directeur de Travaux.

## **II – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL**

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée du marché initial qui arrive à échéance le 30 juin 2013.

La procédure de consultation qui avait été lancée pour le renouveler a été déclarée infructueuse par la CAO du 02 mai 2013.

Compte tenu du fait qu'il ne saurait y avoir d'interruption dans l'exécution des prestations qui participent à la qualité de l'eau pour les aixois en raison des délais de publicité nécessaires à l'attribution d'un nouveau marché, il convient de conclure un avenant de prolongation de la durée du marché initial. Cet avenant, d'une durée de 6 mois, permettra au titulaire de poursuivre ses prestations durant la période nécessaire à la conclusion de la nouvelle procédure d'appel d'offres.

### **ARTICLE 2 : PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHÉ**

Le présent avenant prolonge de 6 mois la durée du marché du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

L'article 1.1bis du C.C.A.P. et l'article 3 de l'Acte d'Engagement sont modifiés comme suit :

**« Le présent marché est conclu pour une durée d'exécution ferme de 4 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le marché prendra fin le 31 décembre 2013 »**

### **ARTICLE 3 : PRIX**

Les prestations seront rémunérées sur la base des montants stipulés dans le Bordereau de Prix Unitaires. Les montants minimum et maximum supplémentaires correspondant à la période de prolongation, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2013 sont définis comme suit:

Minimum: 400 000€ HT – Maximum: 1 500 000€ HT

### **ARTICLE 4 : PAIEMENT**

Les dépenses ayant trait au présent avenant seront imputées sur les crédits affectés au compte visé par la présente prestation

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché A9-043 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert auprès de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx sous les références :

Code banque xxxxx – Code guichet xxxxx – Compte xxxxxxxxxxxx – RIB xx – IBAN xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **III – SIGNATURE DES PARTIES**

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Mr Maurice CHAZEAU  
Maire-Adjoint  
Délégué à l'inspection générale des services,  
aux Marchés Publics,  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs**

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,  
Le